



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 20 octobre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Autorisation d'ester en justice dans le cadre du référé suspension de l'arrêté du 28 août 2021

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté de délégation de signature à Madame Charlotte GAGNE, Responsable du service Affaires juridiques ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 déléguant au Président de la CAB le pouvoir d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération de Bastia les actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération de Bastia dans les actions intentées contre elle, pour toute action devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire pour les actions en première instance, en appel et en cassation ;

Considérant la demande de suspension de l'arrêté du 28 août 2021 par lequel la Communauté d'Agglomération de Bastia a mis fin à la concession de logement de fonction pour nécessité absolue de service de M. Nicolas VINCENSINI, déposée le 18 octobre 2021, devant le Tribunal administratif de Bastia ;

Considérant la mise en cause de la Communauté d'Agglomération de Bastia, par ce dernier ;

OBJET : Autorisation d'ester en justice dans le cadre du référé suspension de l'arrêté du 28 aout 2021

APPROUVE

La défense de la Communauté d'Agglomération de Bastia dans le cadre du présent contentieux ;

DESIGNE

Madame Charlotte Gagné, Responsable du service Affaires Juridiques de la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour défendre les intérêts et représenter la collectivité sur l'ensemble de ce dossier et pour effectuer toutes les formalités nécessaires ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **21 OCT. 2021**
et publication ou notification
du **21 OCT. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI